

Délibération Du Conseil d'Administration

Séance du 18 juin 2026

Président de séance : Monsieur Poisson, Président

Présents :

Représentants des élus : Mesdames Defrance, Lefevre, Pinçon, Monsieur Sanchez

Représentants des associations : Mesdames, Garnier, Mirzica, Saudrais, Monsieur Guilmeau

Objet : Tarifs des prestations 2026

Monsieur le Président du CCAS expose aux administrateurs la nécessité de fixer des tarifs pour les prestations proposées par la résidence les Rosiers auprès des résidents afin de répondre aux obligations de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.

Le taux directeur 2026 d'augmentation des prestations pour établissement non habilité aide sociale est de 0.86 %.

Soit :

Type de prestation	Tarif 2025	Tarif 2026
Résidence Autonomie les Rosiers		
Repas Dimanche	8.67 €	8.74 €
Déjeuner	7.50 €	7.56 €
Diner	5.18 €	5.22 €
Potage soir	1.17 €	1.18 €
Portage plateau/aide au repas	1.17 €	1.18 €
Repas invité	12.11 €	12.21 €
Utilisation lave-linge	2.99 €	3.01 €
Entretien du linge par le personnel	7.18 €	7.24 €
Photocopie	0.37 €	0.37 €
Résidence Artis (Séniors)		
Déjeuner	8.02 €	8.09 €
Diner	5.70 €	5.75 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité les tarifs proposés ci-dessus avec une mise en application au 1^{er} juillet 2026.

Le Président
G. POISSON

